

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2025

Date de convocation :	5 mars 2025
-----------------------	-------------

La séance a débuté à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Eric MERCIER-GALLAY, Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 10 voix.

Absent : Jean-Claude CARTAILLER.

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible.

1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Stéphanie LACROIX est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 16 janvier 2025

Pas de remarque. Le PV est adopté.

3. Diminution du nombre d'adjoints suite à la démission de Claude LAUSENAZ-GRIS, 3eme adjoint en date du 4 février 2025

Le 4 février 2025, le préfet a accepté la démission de Claude LAUSENAZ-GRIS de sa fonction de Maire-adjoint.

Le Préfet demande à la commune de prendre une délibération afin de modifier le nombre d'adjoints qui avait été fixé à 3 par la délibération n°19/2020 du conseil municipal du 26 mai 2020. Il est proposé au conseil municipal de fixer à 2, le nombre d'adjoints et de désigner Paul CHARLES comme adjoint délégué aux travaux, à la voirie et à l'urbanisme.

Paul CHARLES représentera la commune à la commission habitat/PLH de la communauté de commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe à 2 le nombre d'adjoints
- Désigne Paul CHARLES comme maire adjoint délégué aux travaux, à la voirie et à l'urbanisme et représentant de la commune à la commission habitat de la CCPEVA.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

4. Modification de la délibération 23-2020 relative aux montants des indemnités de fonction

Au regard du nombre d'adjoints, il est proposé de modifier les indemnités des adjoints. Le montant total des indemnités bruts mensuelles versées aux adjoints est 1319,49 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant des indemnités d'adjoints à 659.73 euros bruts mensuels à compter du 1^{er} mars 2025
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Approbation de la convention avec la préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Afin de faciliter la transmission des actes administratifs et budgétaires par voie électronique il convient d'approuver une convention avec la préfecture entre la commune et l'Etat.

Les points principaux de la convention :

- La collectivité s'engage à transmettre à l'Etat les actes administratifs et budgétaires uniquement par voie électronique.
- La collectivité s'engage à faire parvenir par voie électronique que les actes existants juridiquement dont elle est en mesure de produire un exemplaire original signé de façon manuscrite ou électronique
- Les actes budgétaires transmis doivent portés sur un exercice complet

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la convention entre la commune et l'Etat pour la transmission des actes au représentant de l'Etat
- Autorise Mme le Maire à signer la convention entre la préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, y compris l'achat d'une ou plusieurs clés de signature électronique, selon les besoins.

6. Rémunération des stagiaires

Afin de pouvoir rémunérer les stagiaires accueillis à la mairie, il convient de définir par délibération les montants des indemnités :

Pour les stages de découvertes ou des filières professionnelles de 1 à 3 semaines, la commune versera une indemnité de stage de 50 euros par semaine. Les stagiaires étant parfois mineurs, la commune pourra recourir à l'achat de cartes-cadeaux ou au versement de l'indemnité sur un compte bancaire avec l'autorisation des parents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le versement d'un montant de 50 euros par semaine comme indemnités de stages
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7. Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil municipal propose de maintenir les taux d'imposition fixé en 2024.

Il est précisé que le Conseil municipal vote les taux d'imposition qui sont appliqués sur les valeurs locatives. Le montant et l'évolution des valeurs locatives sont fixés tous les ans par l'Etat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est appelé à :

- Approuver les taux d'imposition ci-dessous
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.5%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.7%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.21%
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

8. Vote du Budget Primitif 2025

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le vote du budget primitif pour l'année 2025.

Pour l'exercice 2024, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 207 810,24 euros, soit un résultat cumulé de 636 862,46 euros.

La section d'investissement est excédentaire de 31 449,87 euros en 2024, son résultat cumulé reste déficitaire de 64 642,97 euros.

L'affectation du résultat se fera avec le vote du compte administratif lors du conseil municipal du mois de mai prochain.

Rappel des restes à réaliser 2024 en investissement

Dépenses : 98 376.29 euros

PLU : 26 070 euros

Parking MdS : 30 655.79 euros

Fenêtres presbytère : 26 650 euros

Licence IV : 15 000 euros

Recettes : 73 800 euros

(Epareuse, Salles de la mairie, Remorque, route chez Gallay)

Budget prévisionnel 2025

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif suivant par chapitre.
- AUTORISE Mme le Maire, dans le cadre de la nomenclature M 57 (article L 5217-10-6 du CGCT) à effectuer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5 %.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Dépenses de Fonctionnement (en euros)

Chapitre	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024	Proposition vote 2025	Evolution BP 2024-2025 et observations
011	Charges à caractère général	339 148,65	205 787,47	330 272,46	-8 876.19 (-3%)
012	Charge de personnel et frais assimilés	282 370	258 540,21	320 128,00	+37 758 (+14%) Recrutement d'un agent supplémentaire

014	Atténuation de produits	22 000	18 941	22 000,00	0
023	Virement à la section d'investissement (provisoire)	384 496,36		520 000 euros	
042	Opération d'ordre		135 000		Vente maison des soeurs
65	Autres frais de gestion courants	90 047	85 632,12	87 455,00	-2592 (-3%)
66	Charges financières	4363,21	3971,05	3 285,00	Fin de l'emprunt sur la rénovation du chef lieu.
68	Dotations aux provisions	2 000	0	2000	
	TOTAL DEPENSES	1 124 425,22	702 871,85	1 283 140,46	

Recettes de Fonctionnement (en euros)

Chapitre	Désignation	BP 2024 euros)	Réalisé 2024 (euros)	Proposition vote 2025 (euros)	Evolution BP 2024-2025 et observations
002	Résultat de fonctionnement reporté (provisoire)	429 052,22		546 862,46	
013	Atténuation de charges		4 127,59		
70	Produit de services, domaines, ventes diverses	53 150,00	61 952,00	63 400,00	10 250 (+20%)
73	Impôts et taxes	209 900,00	220 261,00	208 865,00	-1035 (-1%)

731	Fiscalité locale	290 900,00	324 276,85	323 200,00	+32 300 (+12%)
74	Dotation et participation	102 458,00	124 949,93	100 813,00	-1645 (-2%)
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00	40 114,72	40 000	+1000 (+3%)
77	Produits spécifiques		135 000,00		Vente maison des soeurs
	TOTAL RECETTES	1 124 425,22	910 682,09	1 283 140,46	

Dépenses d'Investissement

Chapitre	Désignation	BP 2024 (euros)	Réalisé 2024 (euros)	Proposition vote 2025 (euros)	Evolution 2024-2025
001	Solde d'exécution reporté (provisoire)	96 092.84		64 642.97	
16	Emprunt et dettes assimilés	38 597.77	35 054.72	13 214.06	-25 383.71 (-66%) Fin de l'emprunt pour la rénovation du chef lieu
20	Immobilisations incorporelles	79 628.00	38 557.50	11 000.00	-68 628 (-87%)
21	Immobilisations corporelles	437 835.41	123 813.03	564 143.00	+126 307.59 (+29%)
	TOTAL DEPENSES	652 216.02	197 425.25	653 000.00	

Recettes d'Investissement

Chapitre	Désignation	BP 2024 euros)	Réalisé 2024 (euros)	Proposition vote 2025 (euros)	Evolution 2024-2025
001	Solde d'exécution reporté				
021	Virement de la section de fonctionnement	384 496.36		520 000.00	
040	Opération d'ordre		135 000.00		
10	Dotations, fonds divers et réserve	99 016.25	93 347.68	125 000.00	+25983.75 (+27%)
13	Subventions	73 800.00		8 000	-65 800 (-90%)
16	Emprunts et dettes assimilés		527.44		
21	Immobilisations corporelles	135 000.00			
	TOTAL RECETTES	692 312.61	228 875.12	653 000.00	

9. Autorisation d'urbanisme

Déclarations préalables :

Frédéric VERNAZ-PIEMONT pour la pose de panneaux solaires – 493 route d'Abondance – Parcelle A 3467 – Accordé le 25 février 2025

Permis de construire :

Cédric FRANCOIS – 234 route chez Pollien – Parcelle A 480 - Accordé

Robert ESTRATA pour la construction d'un abri bois – 213 route d'Arce – Parcelles A 1421-1422-2510 – accord tacite.

Fin de séance à 20h00.